

### Introduction / objectifs

L'ergothérapie vise l'engagement dans les occupations en autonomie. Une des manières pour y arriver est la préconisation de moyens et/ou d'adaptations, de compensation du handicap. L'aide animalière en fait partie (**Annexes I et II de l'arrêté du 5 juillet 2010**).

La **science de l'occupation**, décrit par **Doris Pierce (2016)**, montre qu'apporter des connaissances sur l'occupation permet de renseigner et renforcer la pratique en ergothérapie. Pour poser les bases il faut alors une recherche correspondant au niveau 1 : descriptive.

Cette étude est le résultat d'un mémoire d'initiation à la recherche. Nous nous sommes demandé :

**Dans quelles mesures les chiens d'assistance ont-ils une influence sur la vie des personnes à mobilité réduite, au niveau de leurs habitudes de vie et de leurs aptitudes ?**

Ainsi mieux connaître l'influence qu'un chien d'assistance peut avoir sur les occupations d'une personne permettrait de **promouvoir la préconisation des aides animalières** par les ergothérapeutes.

### Concepts théoriques

En se basant sur le modèle du **MDH-PPH2 (2010)**, nous avons défini les trois concepts issus des habitudes de vie et des aptitudes paraissant les plus importants pour notre étude.

**Participation sociale** : réalisation d'habitude de vie (activités courantes et rôles sociaux), selon le **MDH-PPH2**.

**Indépendance** : « fait d'être capable de réaliser des activités de la vie de tous les jours de manière satisfaisante » (**Meyer, 2013, p. 15**).

**Estime de soi** : « l'aptitude à éprouver un sentiment favorable à son endroit, lequel naît de la bonne opinion que la personne a d'elle-même et de la valeur qu'elle se donne » (**Fougeyrollas et al., 1998, p. 84**).

### Matériel et méthodes

La démarche utilisée suit une **méthode hypothético-déductive**. Pour rester en cohérence avec le niveau un de la science de l'occupation et avec l'objet de l'étude, le recueil de données sera **qualitatif** et obtenu grâce à des **entretiens semi-directifs**.

6 entretiens semi-directif, ont été réalisés par téléphone auprès de :

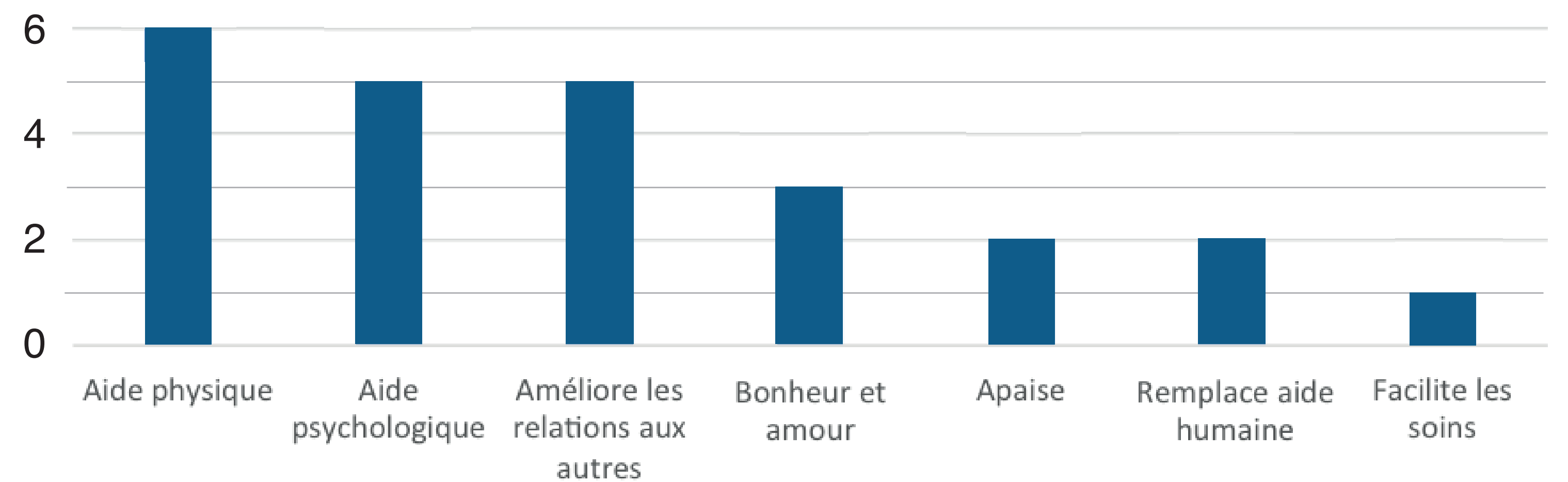
- 4 bénéficiaires de chiens d'assistance
- 2 ergothérapeutes

Pour interpréter les résultats, les données des bénéficiaires ont été analysées, puis celles des ergothérapeutes. Ensuite, une triangulation des données a été effectuée.

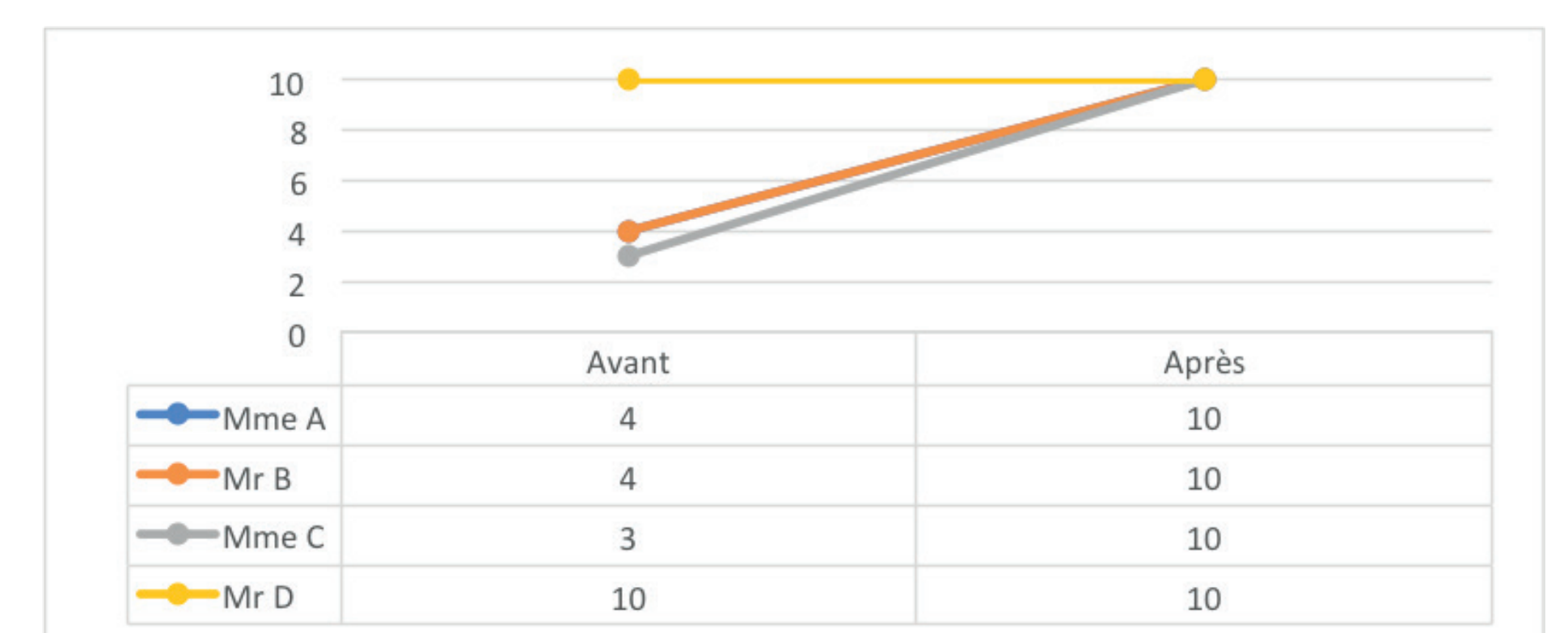


### Résultats

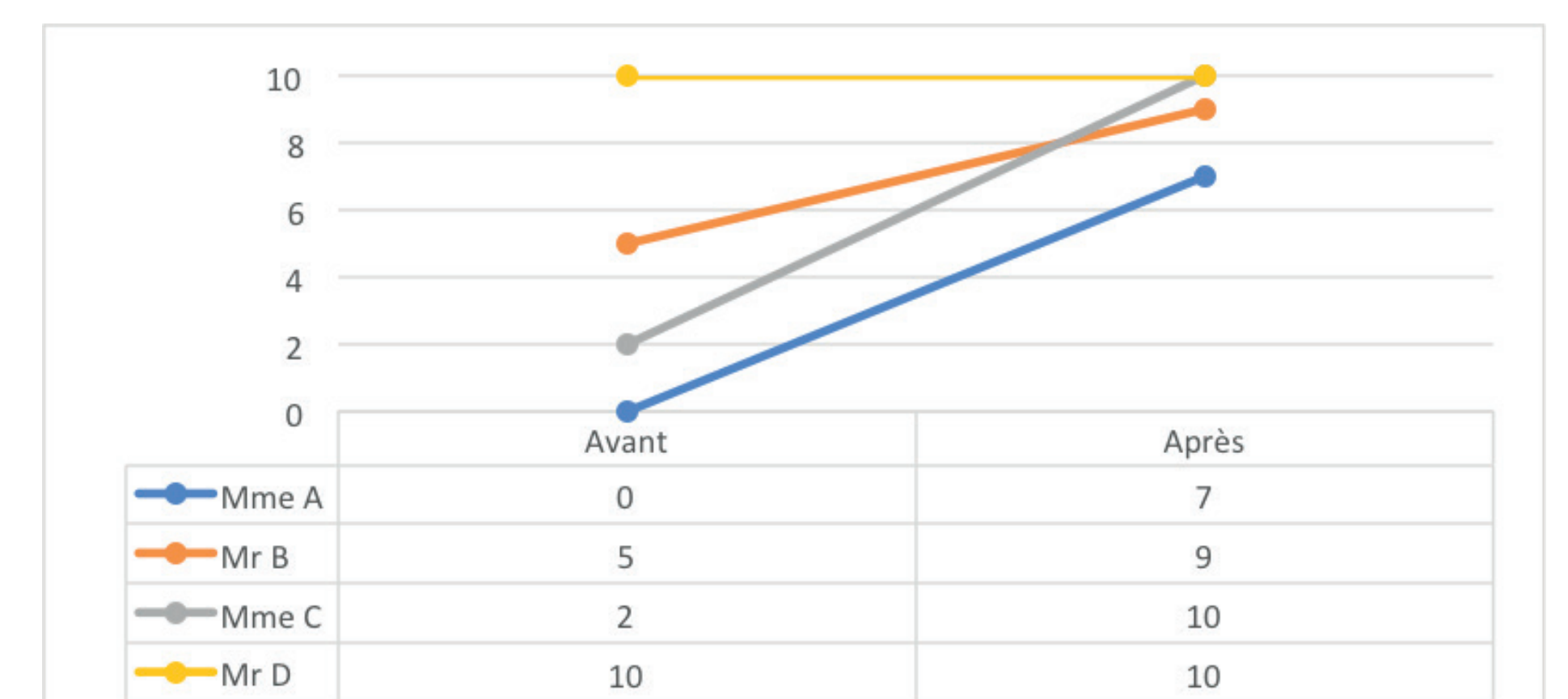
Les apports du chien d'assistance sont nombreux :



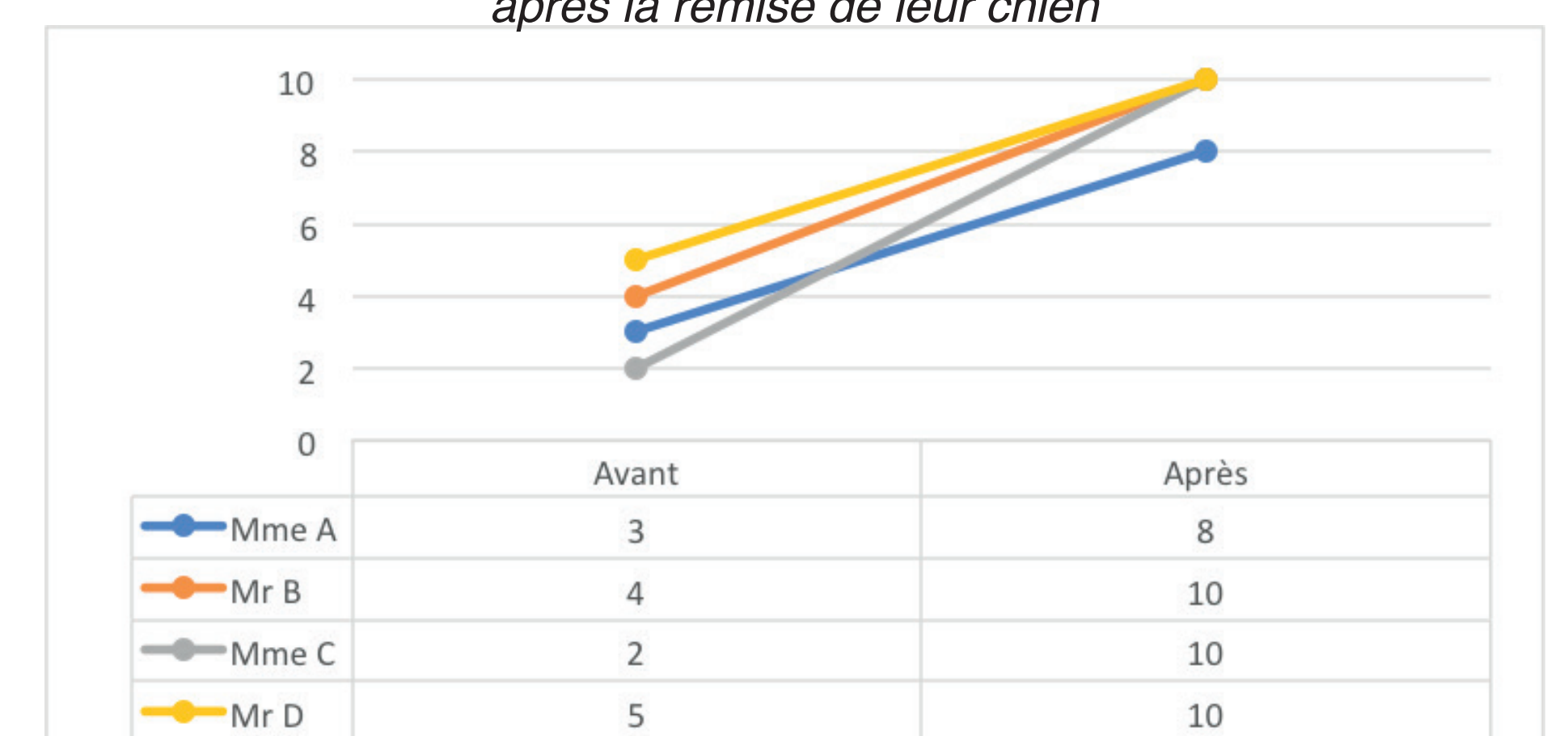
Apports du chien d'assistance cités spontanément par les bénéficiaires et les ergothérapeutes interrogés



1 - Évaluation subjective de la participation sociale des bénéficiaires avant et après la remise de leur chien



2 - Évaluation subjective de l'indépendance des bénéficiaires avant et après la remise de leur chien



3 - Évaluation subjective de l'estime de soi des bénéficiaires avant et après la remise de leur chien

Pour les ergothérapeutes interrogées, le manque d'informations freine la préconisation et l'information sur les aides animalières. Les causes identifiées sont :

- cause géographique (IFE loin d'un centre d'éducation pour chien d'assistance)
- manque de sensibilité pour le sujet

### Discussion / conclusion

**Le chien d'assistance apporte de nombreux bienfaits contribuant à favoriser l'autonomie de la personne.**

Malgré le fait que l'étude comporte peu d'entretiens, les différents témoignages concordent ce qui laisse à penser que leurs avis correspondrait à l'avis général.

Pour faire reconnaître le rôle des aides animalières et ainsi les faire connaître auprès des ergothérapeutes qui peuvent les préconiser il faudrait :

- en parler lors de la formation initiale (faire des cours en IFE)
- faire plus de recherches (notamment francophones) sur la relation entre le handicap et les animaux

Les ergothérapeutes peuvent faire du lien avec les chiens d'assistance lors de préconisations ou d'informations, mais ils peuvent aussi les utiliser comme moyen de rééducation, avoir à trouver des astuces ou adaptations pour que la personne puisse s'en occuper en autonomie,...

**Ces chiens font parti du quotidien de la personne, ils sont donc aussi à prendre en compte lors de notre accompagnement holistique.**

### Références bibliographiques

Annexes I et II de l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute; Pierce D., 2016, Sciences de l'occupation pour l'ergothérapie; Fougeyrollas P., 2010, La funambule, le fil et la toile : transformations réciproques du sens du handicap; Meyer S., 2013, De l'activité à la participation; Fougeyrollas P. et al., 1998, Classification québécoise : processus de production du handicap.